

FORMATEUR AGRICOLE

Géré par l'Etablissement Public Départemental de CLAIRVIVRE et implanté dans le département de la Dordogne, à la limite de celui de la Corrèze, le Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) de CLAIRVIVRE reçoit à des fins de formation professionnelle ou de définition d'un projet socioprofessionnel des adultes handicapés, homme ou femme, orientés par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des divers départements français.

Créé en 1951, le CRP de CLAIRVIVRE est, par sa capacité d'accueil (l'effectif en stagiaires se situe en moyenne sur l'année autour de 200) et l'éventail des formations qu'il propose, un des plus importants établissements de France dans son domaine d'activité.

Outre les actions de formation professionnelle visant à l'obtention d'une qualification officiellement reconnue (délivrance à l'issue de la formation d'un titre reconnu par l'Etat), le CRP de CLAIRVIVRE organise des actions non qualifiantes : de préparation à la formation (dispositif « Préparatoire », d'élaboration de projet de réinsertion (préorientation et divers parcours d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle).

MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité hiérarchique du coordonnateur des parcours de formation, la personne recrutée sera amenée, en tant que référent(e) d'un parcours de formation Préparatoire, à :

- assurer une activité pédagogique personnalisée, en collaboration avec une équipe de formateurs de préparatoires et qualifiants ;
- accompagner la personne accueillie dans l'acquisition des compétences requises à l'entrée en formation qualifiante et dans la consolidation de son projet d'insertion ;
- assurer une adaptation constante des outils pédagogiques et aux besoins des personnes accueillies ;
- participer à un accompagnement de la personne en équipe interdisciplinaire.

PROFIL SOUHAITÉ :

Diplôme ou Titre de niveau 5 (niveau BTS) dans le domaine de l'agriculture ou de la formation. La personne devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'horticulture, de l'agriculture et/ou l'environnement. Des habitudes de travail en équipe et de polyvalence sont souhaitées. Une expérience professionnelle en tant que formateur ou enseignant est idéalement attendue.



TYPE DE CONTRAT

Contrat à durée indéterminée

Temps complet (39h)

Traitement mensuel net : 1695€



COMPÉTENCES PERSONNELLES :

Élaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande, en intégrant différentes modalités pédagogiques.

Accompagner et former les apprenants dans des parcours individualisés.

Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours.

Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques.

Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique.

Evaluer les acquis de formation des apprenants et remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage.

Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel.

Analyser ses pratiques professionnelles.

SAVOIR-ÊTRE :

Empathie.

Capacité d'écoute et de communication.

Capacités relationnelles et au travail en équipe interdisciplinaire.

Stabilité émotionnelle.

Distanciation dans l'approche des situations.

Esprit d'analyse et de synthèse.

Ouverture d'esprit.

Capacités d'organisation, de gestion de son temps et à déterminer des priorités dans son travail.

Disponibilité.

Adaptabilité et réactivité.

Rigueur.

Sens des responsabilités.

Autonomie et capacité à rendre compte.

Esprit d'initiative et d'innovation.

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE FONCTIONNEMENT :

L'admission d'un stagiaire dans l'établissement s'effectue suite à la décision d'orientation prise par la CDAPH au bénéfice du travailleur handicapé.

Les actions (de formation professionnelle, de préparation à la formation professionnelle, d'élaboration de projet) sont dispensées dans le cadre d'un agrément délivré par l'Agence Régionale de Santé.

Durant leur séjour, les stagiaires voient leurs frais de formation et d'hébergement pris en charge par leur organisme d'Assurance Maladie (C.P.A.M., M.S.A., ...) tandis que leur rémunération et leur couverture sociale sont assurées par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE FONCTIONNEMENT :

Outre bien évidemment les stagiaires et les formateurs, les acteurs de la rééducation professionnelle comprennent :

- une équipe médicale et para-médicale (médecins, infirmiers),
- une équipe en charge de la réinsertion des stagiaires à l'issue de leur séjour,
- une équipe en charge de l'accompagnement psycho-socio-éducatif.

Enfin, un personnel administratif assure la liaison avec des partenaires institutionnels tels que CDAPH, organismes d'assurance maladie et DOCAPOST Applicam assurant pour le compte du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine la rémunération des stagiaires.

LES ACTEURS DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE A CLAIRVIVRE :

Outre bien évidemment les stagiaires et les formateurs, les acteurs de la rééducation professionnelle comprennent :

- une équipe médicale et para-médicale (médecins, infirmiers),
- une équipe en charge de la réinsertion des stagiaires à l'issue de leur séjour,
- une équipe en charge de l'accompagnement psycho-socio-éducatif.

Enfin, un personnel administratif assure la liaison avec des partenaires institutionnels tels que CDAPH, organismes d'assurance maladie et DOCAPOST Applicam assurant pour le compte du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine la rémunération des stagiaires.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Les candidats devront adresser un dossier de candidature qui comprendra une lettre de motivation, un curriculum-vitae, copie des diplômes avant le 3 janvier 2020 à Monsieur le Directeur ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL Cité de CLAIRVIVRE 24160 SALAGNAC

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués à l'établissement public départemental de Clairvivre, pour des tests psychotechniques le 13 janvier 2020, à 7h45.

Les candidats retenus à l'issue de ces tests seront convoqués pour une mise en situation le 14 janvier 2020.

Les candidats retenus à cette dernière épreuve seront reçus dans le cadre d'entretiens le 15 ou 16 janvier 2020.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Une possibilité de logement et de restauration existe sur place pour un tarif modique.

Renseignements auprès de :

Madame Aurélie RAYNAUD, Directrice adjointe du CRP au 05.53.62.23.35 ou

Monsieur François DELCLAUD, Coordonnateur des parcours au 05.53.62.23.25 ou

Monsieur Mathieu LACROIX, Coordonnateur des parcours au 05.53.62.24.57